

Texte original : novembre 1997, rédigé avant le début des travaux au moulin
et suite à une visite lors des journées du patrimoine 1997. mises à jour : 2007, 2021

Le MOULIN de CORBIERE à JUNAS – 1482 –

Note : ce document comprend un schéma de fonctionnement du moulin et deux vues d'artiste, en fin de document, tentative de reconstitution de l'édifice à l'époque. Si l'économie générale de ces trois dessins est assez correcte, ils datent d'avant l'exhumation du moulin, débutée en 2005. Aussi, le lecteur pourra se reporter à l'autre notice présente sur ce site pour y découvrir des plans fidèles et exacts. Quant aux bâtiments visibles sur les vues d'artiste, ils ne reflètent pas la réalité mise à jour depuis.

LES MOULINS DE JUNAS : SITUATION

On connaît à Junas au moins deux moulins à grains : un moulin à vent daté sur son linteau de 1757 (mais il est probablement antérieur) et celui dit de Corbière, moulin à eau dont l'acte fondateur date de 1482. Cette notice s'intéresse à ce dernier. Le moulin à vent porte improprement le nom de « tourille » : en effet, ce nom désigne un système de moulin hydraulique à roue horizontale, comme c'est le cas de celui de Junas. La proximité de ces deux moulins junassols, ajouté au fait que le moulin hydraulique est resté dans les mémoires sous l'appellation « Mas de Corbière » a fait naître cette confusion de langage.

LE CHOIX DE CORBIERE

L'implantation du moulin de Corbière « coulait-elle de source » ? Utilisant la force hydraulique, il se devait d'être à proximité d'un cours d'eau. Le plus proche du village est le ruisseau de Corbière, choisi pour l'implantation du moulin, préférentiellement au Vidourle, plus éloigné. Cependant, il n'est pas sûr que l'éloignement soit l'argument majeur ayant conduit à retenir Corbière. L'acte fondateur du Moulin, daté du mercredi 27 mars 1482, référence essentielle de cette notice que nous citerons abondamment, dresse en effet un tableau peu reluisant des moulins existant déjà sur les bords du Vidourle : ces moulins, en effet « (...) lorsqu'en été il y a disette et stérilité d'eau, ne peuvent moudre, côme aussi en hiver, dans le temps des inondations (...) ». C'est à se demander si les moulins de Saint Christol ou de Carrière fonctionnaient quelque part dans l'année ! Ce constat, assurément exagéré, fournit néanmoins un élément d'explication sur le choix du site : indompté, l'impétueux et capricieux Vidourle n'a pas été retenu. De plus, il faudrait vérifier si les terrains junassols bordant le Vidourle

appartenaient au seigneur d'Aubais - puisque c'est le maître d'œuvre - ce qui n'est pas certain.

LE SITE

Le ruisseau de Corbière a de nos jours un tracé relativement linéaire. Il faut imaginer qu'à cette époque il devait être plus sinueux. On sait que son cours actuel date du XIX^{ème} siècle.

Cela peut expliquer sans doute que le moulin soit installé sur les premiers contreforts bordant la plaine, afin d'éviter les risques d'inondations en hiver, qui, peut-être, avaient fait renoncer au Vidourle. Cette mise hors risques, conjuguée avec le tracé sinueux du ruisseau et ses fortes variations saisonnières de débit ont conduit à la réalisation d'un ensemble architectural imposant, occasionnant, c'est certain « (...) *de grands frais, beaucoup d'avances en argent, et dépenses à faire dans ledit moulin* (...) » comme l'indique le texte fondateur.

Géographiquement, il est intéressant de remarquer que, plus tard, le moulin à vent fut construit à proximité du moulin à eau, alors qu'il aurait pu être bâti plus près du village. On observe également un réseau de chemins reliant les deux moulins. Il faut croire que l'un et l'autre, comme le laisse entendre le texte de 1482, n'étaient pas seulement destinés à la population de Junas, mais également à celles de Villevieille et peut-être Sommières.

ATTIRER DES CLIENTS

Les travaux de construction du moulin de Corbière comprennent en effet un pont sur le ruisseau, distant d'une quarantaine de mètres, prolongé par une rampe maçonnée donnant accès au moulin. L'acte de 1482 n'insiste que sur les commodités dont jouiront les Junassols de l'existence d'un tel pont. Mais au paragraphe suivant, le texte instaure d'emblée une priorité absolue aux Junassols dans l'utilisation du moulin, certainement inscrite sous la pression des villageois: « (...) *ils* (les Junassols) *puissent et soient autorisés à perpétuité à prendre une desdites roues et de faire moudre leurs bleds avant tous les autres (...) sans aucune contradiction quelconque* (...). L'utilisation par d'autres que des Junassols est donc prévue - et réglementée - dès l'origine et la construction du pont ne concerne pas que les habitants de Junas. Dans l'optique du seigneur, ce passage attirera des clients au moulin : il le relie d'ailleurs à un important réseau de routes anciennes (voir plus loin: « les chemins d'accès »).

Ce faisceau d'indices tend à prouver que le choix du site a été mûrement réfléchi, et reconduit plus tard pour le moulin à vent. Pour Corbière, la démarche est d'autant plus volontariste que tous les terrains nécessaires à l'édification du moulin n'appartiennent pas d'avance au seigneur : le moulin sera construit « (...) *dans le colombier ou mas* (comlombarcio sine manso) *qui a jadis appartenu à défunt noble seigneur Milan Alquier* (ou Alquier) *de Montpellier* (...) ». Et, plus loin, sont évoquées des: « (...) *terres acquises et à acquérir par le même seigneur pour le même moulin* (...) ».

CONTEXTE SEIGNEURIAL DE L'EDIFICATION DU MOULIN DE CORBIERE

UN NOUVEAU SEIGNEUR

En 1482, la paroisse de Junas dépend de la seigneurie d'Aubais. Il nous semble intéressant de relever que la construction du moulin relève d'un noble - Jean de Bozène - qui a hérité de la seigneurie moins de 10 ans auparavant. En effet, pendant plus de deux siècles, la famille Bermond règne sans rupture sur Aubais, et donc Junas. Sans descendance mâle vers 1477, la dernière Bermond donne en héritage sa seigneurie à Jean de Bozène (1), famille originaire de Pézenas, alliée à la précédente.

Que faut-il penser de cette «coïncidence» entre nouveau seigneur et construction du moulin ? La teneur et plus encore le ton de l'acte de 1482 apportent sans doute quelques réponses.

PAS DE MOULIN SEIGNEURIAL

Revenons sur les moulins du Vidourle, "inondés en hiver et sans eau l'été". Pas un de ces moulins existant à proximité de Junas n'appartenait en propre au seigneur d'Aubais : au mieux, il était en copropriété, au pire il lui échappait totalement, appartenant à un autre seigneur, une confrérie... Ceci indique que les habitants de la seigneurie n'avaient que des demi-priorités ou pas de priorité du tout pour aller moudre à tel ou tel moulin. Aussi, la phrase cocasse sur les moulins du Vidourle, citée plus haut, continue t'elle ainsi: « (...) *tellement qu'eux* (les Junassols) *et ceux oui les avoisinent* (souligné par nous) *sont obligés d'aller faire moudre leurs bleds, presque tous les ans, dans la rivière du Levis ou Lès, long de la ville de Montpellier, diocèse de Maguelonne, laquelle rivière est éloignée dudit lieu de Junas de l'espace de quatre lieues ou environ (...)* (La lieue commune en France était de 4 445 m.)

Comme le dit ensuite le texte, «*il est notoire et connu de tous*» que les Junassols réclamaient, probablement depuis longtemps, un moulin. On peut en effet se figurer la contrainte représentée par le voyage jusqu'au Lez, l'attente de la mouture au moulin... Cela devait bien durer deux jours, voire plus en fonction de l'état des routes.

Le fait que la communauté villageoise obtienne enfin un moulin, peu de temps après l'arrivée du nouveau seigneur s'explique peut-être par la pression exercée sur celui-ci, plus « vulnérable», plus enclin à dire oui parce que nouveau venu.

DES VASSAUX EXIGEANTS

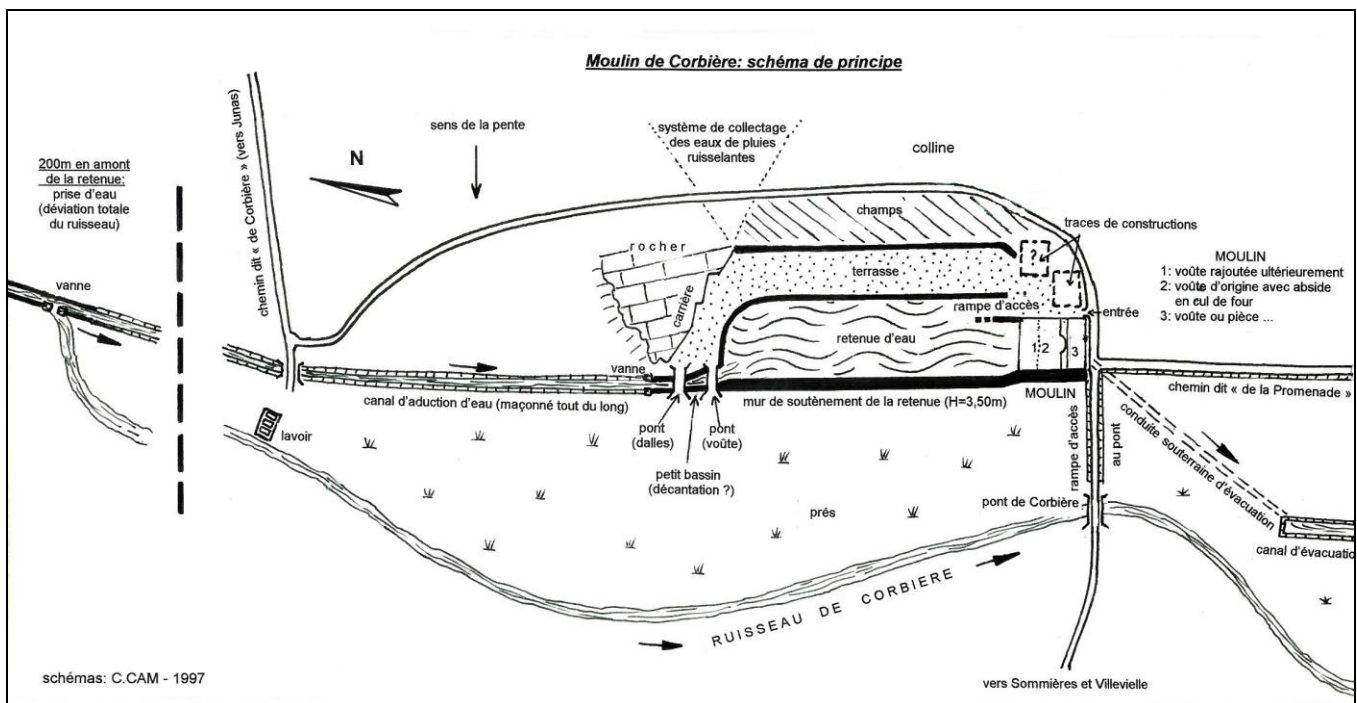
Enfin, le ton employé dans l'acte fondateur n'apparaît pas vraiment à l'avantage du seigneur. Celui-ci ne s'impose qu'en tant que propriétaire du futur édifice et donc en collecteur des impôts qui lui sont attachés. Mais parallèlement, l'acte décrit une pléiade de droits accordés aux habitants, qui pourront utiliser les installations à bien d'autres fins que celle de moudre leur grain.

Parmi ces droits, celui d'abreuver les bêtes dans la retenue d'eau est acquis. Or, «*par cas fortuit*» (sic !) les dites bêtes pourraient malencontreusement pénétrer sur les terres du seigneur et y causer quelques dégâts. Le seigneur est-il fondé de réclamer une amende ? Point du tout : «*(...) ledit seigneur ne pourra demander contre lesdits habitants aucune peine, mais ils en seront quittes en payant seulement ce que le bétail aura fait (...)* » Mieux encore : le constat des dégradations sera établi par

des jurés issus de la communauté villageoise !

Voilà qui indique combien le seigneur n'apparaît pas en position de force. Cerise sur le gâteau : la fin de l'acte n'a plus rien à voir avec le moulin, mais officialise l'existence de syndics élus, jusque là plus ou moins informels, mais existant sous le nom de «*procurateurs* ». Ceci conforte l'idée d'une organisation précoce des communautés villageoises connue dans tout le Midi. Junas ne fait pas exception : son conseil politique, officialisé en 1482, s'impose comme véritable contre pouvoir, d'autant plus facilement, sans doute, que le seigneur est nouveau venu. Cet acte de 1482 est donc bien plus que la simple fondation du moulin : il est une véritable charte des droits des junassols, et notamment des droits communautaires sur l'eau. A tel point qu'à l'extrême fin du XIX^{ème} siècle, la municipalité n'hésitera pas à exhumer le texte pour faire valoir ses droits face à un propriétaire trop... «*possessif* » (voir notice sur les lavoirs de Junas)

DESCRIPTION DU MOULIN (dessin de 1997, antérieur aux travaux de TMJ) :



Le titre de ce paragraphe est impropre : ce qui a été bâti en cette fin de XV^{ème} siècle est bien plus qu'un moulin. Il reste de nos jours des traces imposantes dans lesquelles des fouilles s'imposent, ainsi qu'un urgent sauvetage de ce qui résiste encore à une végétation envahissante (voir conclusion).

Nous l'avons vu, le site n'était pas vierge en 1482 : l'acte évoque un mas ou un colombier. Le terme de «*mas de Corbières*» apparaît encore sur le cadastre napoléonien (1843) dont le dessinateur représente un long bâtiment en «*U*». Effectivement, sur le terrain, on devine encore les fondations de bâtiments joutant le moulin proprement dit. L'ensemble des constructions suivait approximativement

un tracé Est -Ouest.



extrait du Cadastre Napoléonien

LE MOULIN



*Extrémité Sud du réservoir et voute d'arrivée d'eau, surmontée d'une aire à battre
Derrière le mur au fond : la chambre des meules
La rampe d'accès au réservoir est très probablement récente.*

En extrémité de réservoir, l'eau pénètre dans le moulin par une voûte en plein cintre, terminée par une abside en cul de four de très belle facture, le tout en pierre de Junas (calcaire coquiller). La roue à aube était-elle disposée horizontalement ou verticalement ? Pour répondre, il faudra déblayer le sol de la voûte. Comme le laisse entendre l'acte de 1482, il est possible que cette roue entraînaît deux meules : « (...) soit qu'il y ait dans ce même moulin deux meules à moudre ou une (...). Là encore, des sondages seront nécessaires pour valider l'une ou "autre des éventualités.

La voûte a été rallongée postérieurement à la construction initiale. La raison en est inconnue. Tout comme il est difficile de savoir si cette voûte était entièrement noyée ou non et comment était créée la chute d'eau faisant se mouvoir la roue. Aucune trace de mur de barrage n'est en effet visible en l'état, mais seulement de grandes pierres quadrangulaires éparses.

Derrière l'abside en cul de four s'élevait une autre voûte, au plan globalement carré, à moins que ce ne fût qu'une pièce au plafond en bois sur poutres. Il s'agit de la chambre des meules.

Ajout 2007 : Depuis les dégagements engagés, il s'avère que la chambre des meules était bien en voûtes et la roue horizontale. La première voûte à l'extrémité de la retenue d'eau servait de canalisation ultime de l'eau vers un orifice (le canon) situé dans le cul de four, au fond d'un puits maçonné. Immédiatement derrière le cul de four se trouvait donc la roue horizontale. L'axe vers la meule était vertical. Apparemment, il n'y eut qu'une seule roue bien que le bâtiment fut assez large, dans sa conception, pour en accueillir une seconde.

A noter qu'un système de trop plein a été mis en évidence à l'Ouest de la retenue d'eau, immédiatement avant les voûtes. Un petit canal d'évacuation maçonné longe les maçonneries

LE CANAL D'EVACUATION ou FUITE DU MOULIN

La communication entre les deux voûtes n'est invisible qu'à cause des ruines. L'eau s'échappait bien de cette seconde voûte, d'abord par un conduit souterrain de fort diamètre, maçonné en briques - selon les dires du propriétaire - s'allongeant sur 50 m environ. Puis, ce boyau devenait canal à l'air libre, lui aussi maçonné, afin de rejoindre le lit naturel de Corbière, alors plus à l'Ouest. Les cadastres de 1843 et 1934 montrent bien ce petit canal, emprunté aujourd'hui par Corbière. En effet, des travaux d'assèchement des prés côté Sommières ont conduit à détourner le ruisseau de son lit naturel vers ce canal - existant et désaffecté. On a creusé ainsi environ 30 m pour faire la jonction entre le lit naturel (à la sortie du pont) et la fin de la partie souterraine du canal d'évacuation.

Ajout 2007 : le départ de ce canal, maçonné en moellons de pierre locale sert de chambre d'eau pour la roue du moulin. Cette chambre a des dimensions impressionnantes.

La Fuite souterraine est plus longue que les 50 m envisagés en 1997 et avoisine plutôt les 100 m. Sa sortie est désormais repérée. Elle est effondrée en deux endroits.

On suppose que cette fuite est souterraine afin de limiter les "retours d'eau" susceptibles d'endommager le moulin en cas d'inondation.



La fuite vue de la chambre des meules, après un épisode pluvieux

Le RESERVOIR, LA DIGUE et LA TERRASSE

Le ruisseau est bien méditerranéen : peu de débit généralement, mais de fortes crues en périodes pluvieuses. Il était donc indispensable, pour que le moulin puisse tourner en continu, de pallier ces caprices naturels. Comment assurer suffisamment de force hydraulique en permanence ? Les «ingénieurs» de l'époque ont répondu en fabriquant de toutes pièces une énorme retenue d'eau rectangulaire, se déversant à débit régulier dans la voûte accueillant la roue.

Cette retenue d'eau n'a pas été mesurée précisément et il est délicat d'avancer aujourd'hui le cubage qu'elle pouvait représenter.

Ajout 2007 : après que les élèves de BTS du Lycée Duhoda de Nîmes aient entrepris cette année les relevés, voici les dimensions du réservoir :

- *longueur totale de la digue, côté plaine : 164 m*
- *longueur totale du bassin: 145 m*
- *largeur du bassin : 11m au Nord et 9 m au Sud (moulin)*
- *Capacité supposée du réservoir : de 1 900 à 2 400 m³ d'eau.*
-



*Au centre : le réservoir.
A gauche : la digue
A droite la terrasse au fond maçonné avec champs au dessus*



*Au centre : la digue
A gauche : : les prés en contrebas
A droite : le réservoir.*

Côté Corbière, où la configuration topographique des terrains a considérablement évolué en raison des aménagements ultérieurs, des murs en pierre sèche soutiennent une terrasse tenant lieu de digue. Cette terrasse, large de 8 m, surplombe la plaine d'environ 3 à 3,50 m. Coté colline, la délimitation rectiligne du plan d'eau s'opère par des murs d'environ 2 m. Toutes les maçonnerie étaient coiffées de grandes et lourdes dalles plates. Cette digue s'étire sur plus de 140 m tout le long de la retenue. Non seulement la retenue a du être creusée, mais la terrasse également : de puissants murs, à l'Est, la délimitent des terrains du niveau supérieur, environ 2 m plus haut. Ces murs sont également coiffés de grandes dalles plates. Comme ceux du bassin, ils sont en pierre locale. Les moellons, de dimensions moyenne ou grande, sont grossièrement équarris et judicieusement disposés par blocage, en lits

horizontaux d'épaisseur variable. Aucun liant à base de chaux n'a été repéré.

Cette maçonnerie impressionnante montre combien l'aménagement du site a engendré de lourds travaux : creusements, terrassements, nivellements, soutènements... Les hommes de l'Art n'ont plaint ni la sueur ni le temps pour édifier cet ouvrage. Le commanditaire a, lui aussi, senti passer l'addition...

Ce réservoir constitue toute l'originalité du moulin de Corbière : à notre connaissance, c'est le seul moulin de la région utilisant le principe de la pression créée par la masse d'eau contenue dans la réserve.

LE PETIT BASSIN et LES PONTS



les deux ponts au sortir du bief entourant le "petit bassin"



A l'extrémité Sud de la retenue se trouve le moulin. L'extrémité Nord a été dictée par le paysage : en effet, une saillie rocheuse -qui a manifestement servi de carrière, tant les plans de coupe sont visibles- barre le flanc du coteau comme un éperon. L'eau ne venait pas jusqu'au rocher : un passage, assez large pour une charrette, avait été aménagé. Il enjambait le canal d'alimentation sur l'un des

deux ponts construits à cet endroit. Ces deux ponts encadrent un petit bassin de 2 m sur 2 environ. Etait-ce un bassin de décantation ?

Le pont le plus en amont sur le canal est de facture très simple : quatre longues dalles plates sont posées à fleur de sol, soutenues par la maçonnerie de flanc du canal. L'autre pont matérialise la fin du canal et le début du bassin. Il est voûté, en gros appareil. La rive Est n'est pas perpendiculaire aux bords du pont : elle part en biais, s'élargissant côté bassin, pour faciliter le passage de l'eau. C'est pourquoi, entre les deux ponts, rive Est du petit bassin, de grandes dalles ont été fichées dans les ponts, en surplomb, probablement pour faciliter la circulation sur l'un ou l'autre des ouvrages.

LE BIEF

Enfin, reste le canal d'alimentation, ou bief.

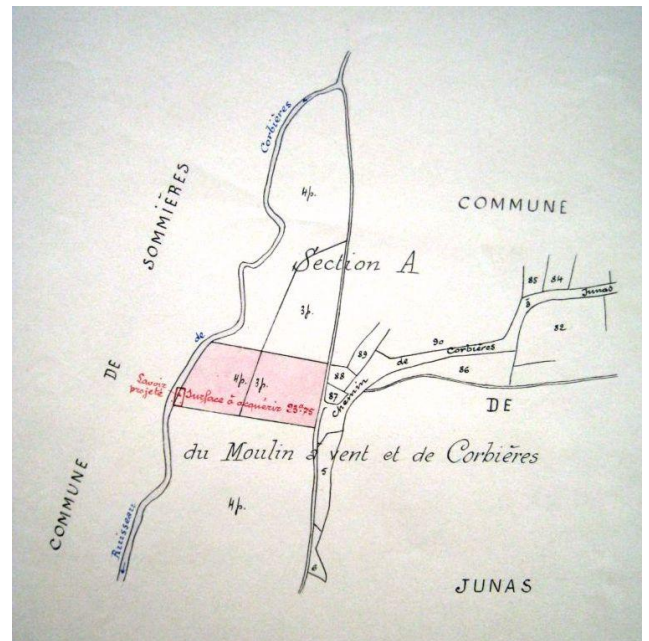
Immédiatement à 3 m en amont du pont en dalles, se trouvent deux grandes pierres taillées se faisant face de part et d'autre du canal. Elles sont creusées chacune d'une encoche verticale qui devaient recevoir une plaque de bois ou de métal barrant l'arrivée d'eau. Ce système simple, en levant ou abaissant plus ou moins la plaque, permettait de contrôler le débit de l'eau arrivant dans le bassin.

Le canal lui même suivait une courbe de niveau, à flanc de colline puis en plaine, jusqu'à la « prise d'eau » sur Corbière qui se trouve 350 m en amont du bassin. Il est plus juste de dire que Corbière était entièrement détourné au profit du moulin. Seul un système de vanne permettait au surplus d'eau de reprendre le cours normal du ruisseau. Depuis cette vanne jusqu'au bassin, le canal est entièrement maçonné. Il mesurait environ 1,20 m de large au départ pour se rétrécir à l'arrivée à environ 80 cm. Son édification a probablement nécessité également des terrassements dans les prairies : le canal est en effet très rapidement à 1 m au dessus du niveau de Corbière, et passe en limite d'une terrasse surélevée, dont les murs de soutènement sont d'une facture proche de celle du moulin lui-même.

Plan de 1900 réalisé à l'occasion de la construction des lavoirs.

On voit le ruisseau partir à gauche (Ouest).

La prise d'eau pour le moulin passe à l'Est de la parcelle du lavoir.



LES ACCES AU MOULIN

Revenons un instant sur les deux ponts construits en début du bassin. L'existence de ces ponts impliquait peut-être un débouché vers la plaine de Corbière, aujourd'hui à 3 ou 4 m en contrebas. Soit le terrain était en pente douce, soit il existait une rampe d'accès. Les bouleversements liés à l'aménagement de la plaine ont fait disparaître à jamais les traces de ce possible accès. Même les photos aériennes de 1946 ne peuvent nous renseigner sur ce point. Ou alors, était-ce simplement un accès pour longer le bief et permettre son entretien ? Il ne semble pas en tout cas que ce fut une entrée principale. En effet, les accès Sud et Ouest étaient assurés par deux autres voies. Nous y reviendrons.

DEPUIS JUNAS

Les photos aériennes de 1946 ne laissent apparaître aucun chemin direct entre Junas et le moulin: le terrain est trop accidenté. L'accès Est (Junas) se faisait donc par un chemin à pente plus «raisonnable» - tout est relatif - celui dit « de Corbière» menant aussi à l'ancien lavoir. Arrivés devant celui-ci, les Junassols prenaient à gauche, parallèlement au canal. L'arrivée au moulin se faisait à flanc de coteau, immédiatement au dessus des bâtiments. Ceci n'exclut évidemment pas que des chemins muletiers plus directs aient existé.

DEPUIS AUBAIS

Au Sud, pour rejoindre Aubais et les grands mas (Gavernes, La Vieille, Christin, Cazalet, Massereau,...) un chemin rectiligne traversant la plaine jusqu'au coteau fut aménagé. C'est le chemin dit « de la Promenade », qui fonctionne toujours. A l'extrémité de celui-ci, diverses voies partent en étoile en direction des mas.

DEPUIS SOMMIERES et VILLEVEILLE

A l'Ouest, il fallait d'abord franchir le ruisseau de Corbière. Entre le moulin et celui-ci, la plaine étant inondable, une rampe d'accès surélevée et en pente douce, d'environ 40 m de long, elle aussi fort bien maçonnée et pavée fut construite, ainsi qu'un pont sur Corbière. Ce pont, dégagé le 18 octobre 1997 par notre association, comporte trois arches. D'énormes dalles longues, groupées par six totalisant une largeur de 4 m, reposent sur deux piliers élevés dans le lit du ruisseau et sur des maçonneries édifiées sur les berges. Les pierres de parapet, longues parfois de 2m ne sont guère plus hautes que la chaussée : dès l'origine, l'ouvrage a été conçu comme un pont submersible. Aujourd'hui, la structure même du pont est menacée, du fait du non entretien et du passage d'engins lourds.

Ajout 2007 : selon des archéologues qui ont visité le site, la structure actuelle du pont ne

saurait permettre de le dater de 1482. le pont d'origine aurait donc disparu et l'actuel daterait du XIXème siècle.

Ce pont permet l'accès à une voie fort ancienne, probablement romaine, d'orientation Nord-Sud, située sur la commune de Sommières. Cette voie remonte tout le ruisseau de Corbière, permet l'accès, au Sud, à plusieurs mas déjà cités et à Sommières, au Nord, au mas Blanc, à Villevieille, Aujargues et au delà en suivant le ruisseau : elle aboutit en effet au Plan des Quatre Chemins, carrefour très ancien desservant Pondres et la route d'Alès, Souvignargues et la route d'Uzès. Auparavant, ce chemin croise l'antique voie de Nîmes à Toulouse, pour laquelle le pont de Sommières fut construit. A nouveau se confirme l'idée que l'implantation du moulin fut mûrement réfléchie.

ELEMENTS PERCEPTIBLES DE LA VIE QUOTIDIENNE A TRAVERS L'ACTE DE 1482

L'acte de 1482 livre quelques renseignements sur la vie économique et sociale de Junas.

DES ACTIVITES TEXTILES

Quelques indications sont données sur les activités textiles : on apprend que le chanvre est cultivé dans la paroisse et qu'un bassin sera réservé au rouissage de celui-ci. S'agit-il du petit bassin d'entre les deux ponts ? Rien ne permet de l'affirmer d'autant que l'acte spécifie clairement que « le moulin » s'étend de la prise d'eau jusqu'à son rejet dans le lit de Corbière. Entre ces deux extrémités, nombre d'endroits ont pu être aménagés pour le rouissage.

On dit aussi «*accommoder leurs draps* ». S'agit-il du simple lavage ou d'un traitement de la laine, le terme de drap étant à l'époque exclusivement réservé aux tissages de laine ? La proximité de Sommières, bien connue pour son activité lainière, la présence des termes de «*teissiers*» et de «*cadissiers*» dans d'autres archives locales confirme l'existence d'une production textile à Junas. Mais pour ce qui relève de l'utilisation éventuelle du bassin du moulin, nous en resterons à ce stade de l'hypothèse, en l'absence de témoignage plus précis.

LE BETAIL

C'est une évidence : lorsqu'on parle du « *bestail, gros et menu* », on pense tout de suite à des vaches et des bœufs d'une part, et des moutons et des chèvres d'autre part. Les moutons produisent la laine, utilisée par nos tisserands. L'évocation du passage de ces animaux sur le pont sur Corbière, sur lequel ils pourront «*passer et repasser, chargés ou non chargés pour aller dans le terroir de Sommières ou ailleurs*» conduit à penser que des pâturages étaient exploités «*oultre-Corbière*», mais aussi qu'il y avait commerce, soit d'animaux, soit d'autres denrées, puisque certaines bêtes peuvent être «*chargées*». Rien qui ne soit méconnu dans ces affirmations, si ce n'est que le pont facilitera grandement les communications, là où, un peu plus en amont, il n'existait qu'un gué pour franchir le ruisseau.

Ce bétail aura en outre le droit de s'abreuver dans le bassin du moulin. C'est heureux : bien souvent, à cause du moulin, il ne devait pas rester d'eau dans le lit naturel du ruisseau. C'est peut-être à cet effet qu'on a pris soin d'aménager une terrasse suffisamment large pour accueillir des troupeaux.

DES SYNDICS

Enfin, on peut comprendre pourquoi ce texte a été recopié plusieurs fois par le fait que ce n'est pas seulement un acte fondateur répertoriant les droits et devoirs des habitants envers un moulin seigneurial, mais il officialise aussi la représentation de la communauté par des syndics élus. Il existait déjà une représentation villageoise, probablement informelle : 15 prud'hommes et 2 procureurs constituaient « *la partie la plus saine de la communauté* ». Leur reconnaissance par un texte signé du seigneur est à n'en pas douter un moment important et attendu par les Junassols. D'autant qu'on indique que ces syndics « *auront les mesme pouvoirs que les autres syndicqs des lieux circonvoisins suivant l'usage et coustume de la province* ». Comme nous le disions plus haut, c'est la cerise sur le gâteau, qui ne grandit pas le seigneur.

Notes :

(1) Cette époque de la seigneurie est un peu confuse : il est possible qu'il s'agisse plutôt de Jacques de Bozène, qui serait alors le père de Jean.

EN CONCLUSION

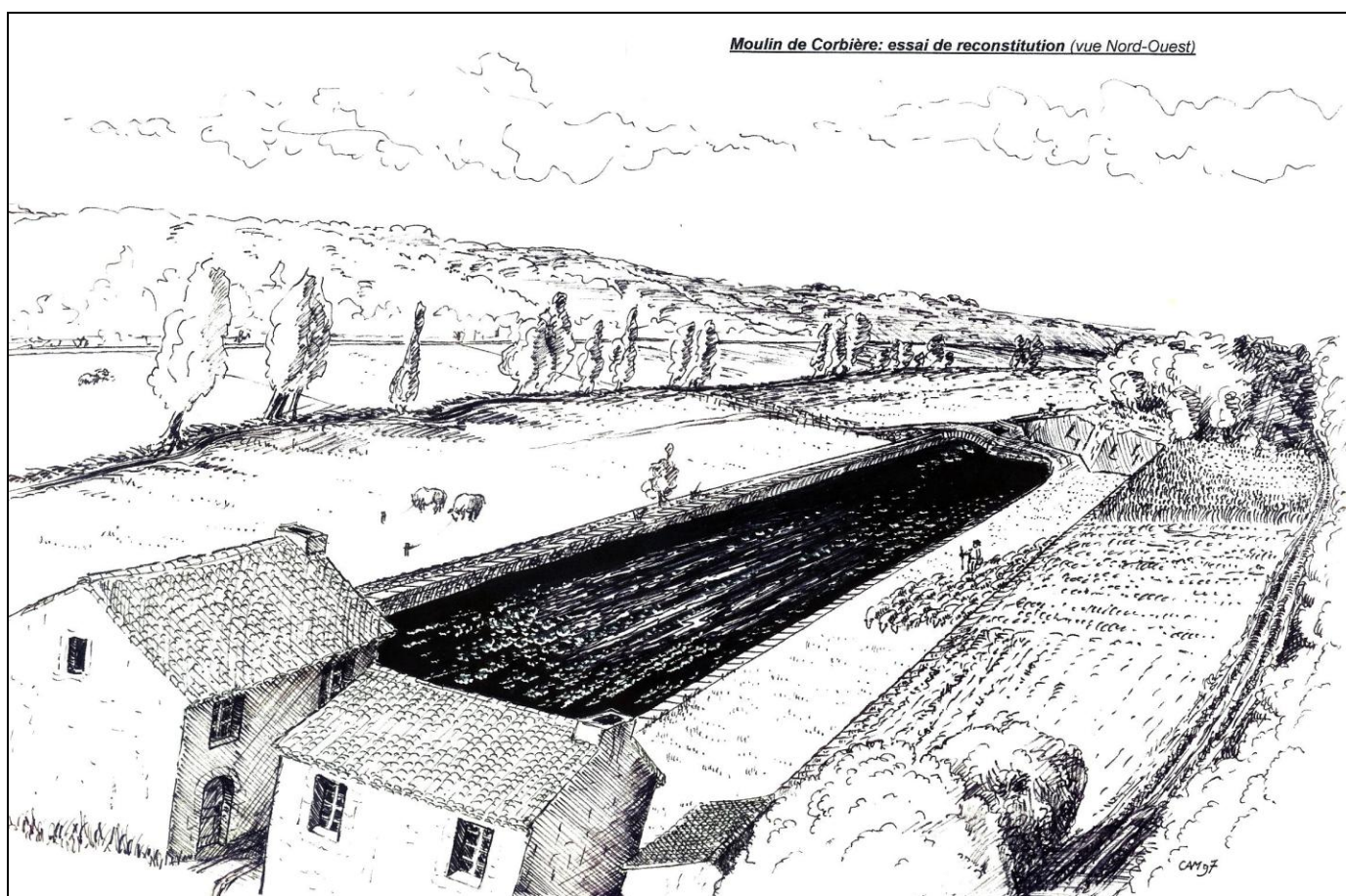
Nous venons d'assister à la naissance d'un moulin seigneurial, dont les travaux étaient déjà commencés à la date de rédaction de l'acte, ainsi que celui-ci le précise au détour d'une phrase. Mais nous ne savons rien de sa vie ni de sa mort. Dans les registres du XVIII^{ème} siècle, pas un mot ne le concerne, pas plus que celui de la Tourille, d'ailleurs. Peut-être sera t-il nécessaire de consulter les archives aubaisiennes.

Ajout 2007 : Depuis la rédaction de cette notice, la mairie a acquis le moulin en 2004 et les travaux de sauvetage ont été engagés en 2005. L'association TMJ a entrepris de dégager les ruines et, tous les deuxièmes dimanches de chaque mois, se donne rendez-vous sur place pour continuer les travaux. Un chantier d'insertion a, en 2006, contribué à remonter plusieurs pans de murs écroulés. Des étudiants nîmois sont venus dresser un plan précis de l'ensemble tel qu'il pouvait être appréhendé au printemps 2007.

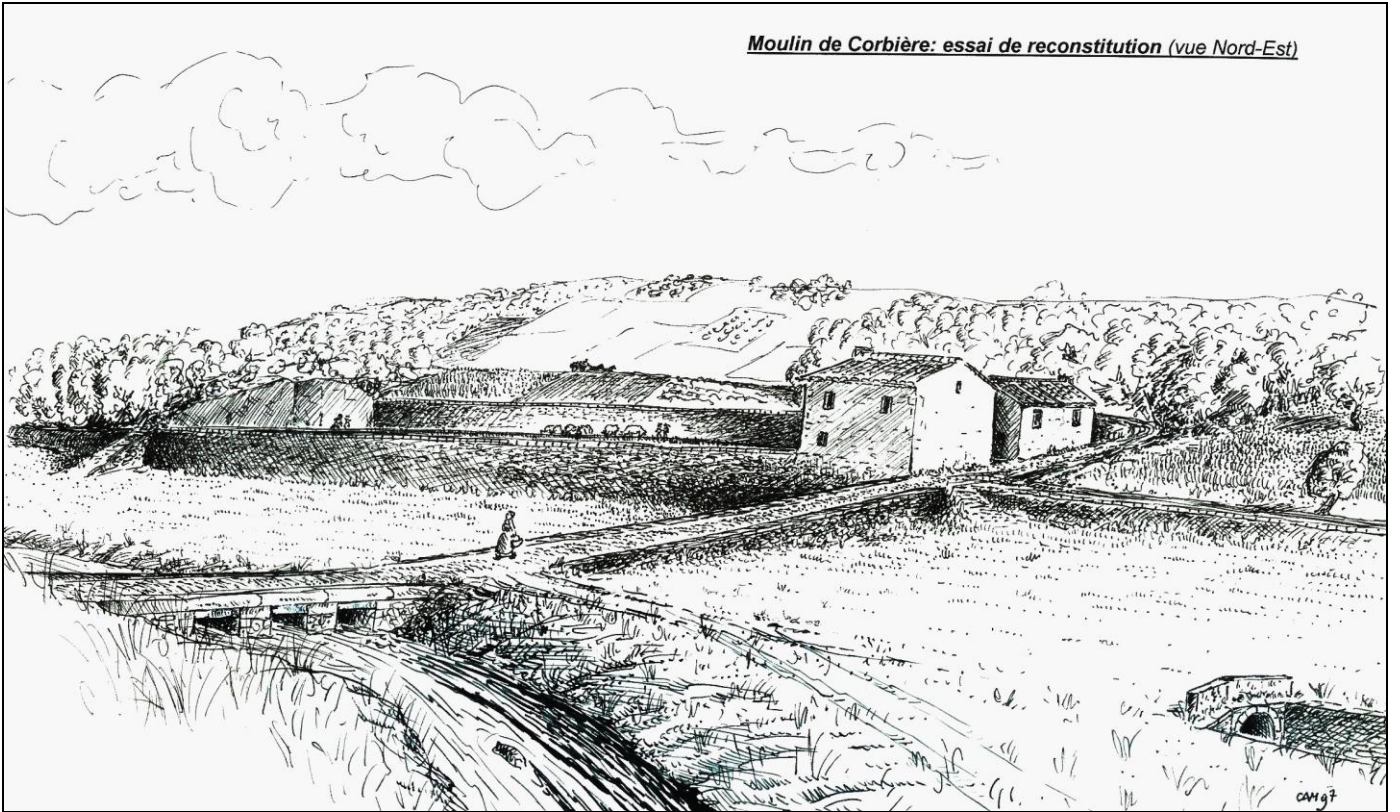
Les travaux engagés ont en effet révélé une structure bien plus vaste et bien plus complexe que ce que l'on pouvait imaginer à l'origine. Confirmant les dessins cadastraux et l'appellation locale de « mas », ce « moulin » s'avère réunir autour de la partie technique proprement dite, un ensemble plus large de bâtiments, s'articulant autour d'un édifice qui pourrait être une tour forte, antérieure à la fin du XV^{ème} siècle (le fameux « colombier »).

On commence maintenant à mieux comprendre le fonctionnement du moulin. Les restes de plusieurs meules ont été mis à jour et l'accès à la chambre d'eau est dégagé. On sait aujourd'hui que ce moulin était actionné par une (ou deux) roue horizontale dont on a retrouvé l'empreinte, système « simple » extrêmement répandu dans le Sud de la France (moulins dits "à tourille").

Deux vues d'artiste (1997, donc antérieures aux travaux de TMJ sur le moulin)



Moulin de Corbière: essai de reconstitution (vue Nord-Est)



Note 2021 : notre association TMJ a éprouvé des difficultés depuis 2019, de sorte que l'état actuel du moulin n'est plus conforme aux photos contenues dans ce document. Depuis 2019 en effet, nous n'entretiens plus le moulin et avons cessé les travaux; la végétation reprend ses droits...

Si nous voulons sauver ce monument du patrimoine junasol, il sera nécessaire que de nouveaux bénévoles reprennent le flambeau...